

Pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors la guerre d'Algérie

Le recours à la torture reconnu, pourquoi demander de reconnaître la responsabilité de l'État

Engrenage de la violence et de la peur, il n'y a pas de guerre sans crimes de guerre et crimes contre l'humanité, mais comme l'a écrit Jean-Paul Sartre, en 1958, dans le cours des événements s'agissant de la torture : « si rien ne protège une nation contre elle-même, ni son passé, ni ses fidélités, ni ses propres lois, s'il suffit de quinze ans pour changer en bourreaux les victimes, c'est que l'occasion décide seule, selon l'occasion n'importe qui, n'importe quand, deviendra victime ou bourreau. »¹ C'est l'implacable réalité que la guerre d'Algérie confirme. Contre le silence et le déni, s'engager dans la voie de la compréhension de l'engrenage répressif conduisant au recours à la torture, dont le viol est un instrument constitutif, n'est donc pas un acte de contrition, mais un acte de confiance dans les valeurs de la nation.

Il s'agit d'une initiative s'inscrivant dans les actions menées durant la guerre d'Algérie et depuis 1962, par les organisations présentes et d'autres organisations, pour dénoncer le recours à la torture, comme système, luttés qui ont permis de sortir du déni.

- Par la reconnaissance, le 12 septembre 2018, par le Président de la République que « Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile, il reconnaît aussi que si sa mort est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système, légalement institué : le 'système arrestation-détention', mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par la voie légale aux forces armées. » Puis par la reconnaissance, le 2 mars 2021, que Ali Boumendjel a, lui aussi, été « torturé et assassiné » par l'armée française.

- Et par le communiqué de l'Élysée du 18 octobre 2022 : « Nous reconnaissons avec lucidité que dans cette guerre il en est qui, mandatés par le gouvernement pour la gagner à tout prix, se sont placés hors la République. Cette minorité de combattants a répandu la terreur, perpétré la torture, envers et contre toutes les valeurs d'une République fondée

¹ Jean-Paul Sartre, *Une Victoire*, Éditions de Midi, 1958, avec *La Question* d'Henri Alleg, La Cité Éditeur, 1958.

sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » C'est là, une reconnaissance d'une politique et de décisions prises dans le cadre des institutions de l'État, qui ont conduit à la violation du droit international humanitaire par la France lors de la guerre d'Algérie et de la décolonisation. Mais cette reconnaissance ne répond pas aux interrogations de Pierre Vidal-Naquet qui demande en 1962 dans *La Raison d'État* : « Comment déterminer le rôle, dans l'État futur, de la magistrature ou de l'armée ou de la police si nous ne savons pas d'abord comment l'État, en tant que tel, s'est comporté devant les problèmes posés par la répression de l'insurrection algérienne, comment il a été informé par ceux dont c'était la mission de l'informer, comment il a réagi en présence de ces informations, comment il a informé à son tour les citoyens ? »² D'où la volonté de nos organisations de demander clairement la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le cours des événements et dans l'État futur, donc aujourd'hui.

Agir contre le colonialisme aujourd'hui, ACCA,
Anciens appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre, 4 ACG,
Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique, AFASPA,
Association Josette & Maurice Audin, AJMA,
Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et leurs Amis, ANPNPA,
Association 17 Octobre contre l'oubli,
Association Les Oranges,
Association RépublicAine des Combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix, ARAC,
Association pour la Taxation des opérations financières et pour l'Action Citoyenne, ATTAC,
Au nom de la mémoire,
Comité Vérité Justice Charonne,
Forum France-Algérie,
France-Amérique Latine, FAL,
Histoire coloniale et postcoloniale,
Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons,
Ligue de Droits de l'Homme, LDH,
Mouvement de l'Objection de Conscience (MOC-Nancy),
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MRAP,
Mouvement de la Paix,
Non au Service Nationale Universel,
Réfractaires Non Violents à la guerre d'Algérie, RNVA,
SOS Racisme.

² Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Éditions de Minuit, 1962.

Pourquoi la responsabilité de l'État est-elle engagée par le recours à la torture lors de la guerre d'Algérie ?

Cette responsabilité est engagée à cinq niveaux.

Premièrement, la doctrine de la guerre révolutionnaire, guerre psychologique se fondant sur le triptyque : « terroriser, retourner, pacifier », qui valide la torture, a été **théorisée** dans le cadre des écoles militaires par des officiers de retour d'Indochine, conceptualisant une doctrine « contre-révolutionnaire », se référant aux écrits sur la guerre de Sun Tzé, aux concepts « pour avoir le peuple de son côté » de Mao tsé-toung et aux théories fascistes du psychologue français Georges Sauge.

Les noms cités ci-dessous, plus qu'à titre personnel, le sont parce que leurs décisions, leurs actions ou leurs théories ont été prises, conduites ou conceptualisées dans le cadre de leurs fonctions, au sein d'instances politiques, militaires ou judiciaires de l'État.

Le principal théoricien de la doctrine de la guerre révolutionnaire fut le colonel Charles Lacheroy alors qu'il était directeur des études au sein du Centre d'études asiatiques et africaines (CEAA), devenu le Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'outre-mer (CMISOM). Trois conférences du colonel Lacheroy : *La campagne d'Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire*, en 1954, *Scénario type de guerre révolutionnaire* en 1955 et en 1957, à la Sorbonne, *Guerre révolutionnaire et arme psychologique*, définissent, avec le label du ministère de la Défense, la doctrine française de la guerre révolutionnaire ou guerre psychologique

Le colonel Jean Nemo, auditeur à l'Institut des hautes études de la Défense nationale et le capitaine Jacques Hoggard, qui enseigne au Centre d'études asiatiques et africaines, qui seront promus généraux, furent aussi des théoriciens de la « guerre révolutionnaire. ».

Secondement, la théorie de la guerre révolutionnaire, dont la torture, comme l'a écrit Marie Monique Robin, est un pilier, a été **enseignée** dès 1955 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, à l'Institut des hautes études de Défense nationale, à l'École d'état-major, à l'École supérieure de guerre sur décision du général Augustin Guillaume, Chef d'état-major des armées et lors de la guerre d'Algérie fut créé à Arzew, le Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla (CIPCG) par Charles Lacheroy et le général Salan, sur l'initiative de Jacques Chaban-Delmas, ministre de la Défense.

Troisièmement, en application du Décret sur les « pouvoirs spéciaux » du gouvernement Guy Mollet, le 8 janvier 1957, Robert Lacoste, ministre résident, transfère les pouvoirs de police à l'armée qui en

application de la doctrine de la guerre révolutionnaire, **pratique** la torture comme système en Algérie. Le Centre de coordination interarmées (CCI) crée sous le commandement du colonel Godard, les DOP (Dispositifs opérationnels de protection), qui sont des centres de tortures pour l'obtention de renseignements. Le général Massu, le général Aussaresses, le colonel Trinquier, le commandant Bigeard, le commandant Léger et d'autres officiers supérieurs ont ordonné ou pratiqué la torture, parmi les exécutants les plus notoires on peut citer les capitaines Faulques et Devis et les lieutenants Charbonnier, Erulin, Le Pen. C'est dans le cadre de l'armée, institution étatique, qu'ils ont commandé ou commis des actes de torture.

Quatrièmement, l'usage de la torture comme système fut **couvert** dans le cours de la guerre d'Algérie par les Gouvernements successifs. Alors que ceux qui pratiquaient la torture étaient promus et décorés ceux qui la dénonçaient. Le général de Bollardière, fut condamné à 60 jours de forteresse, Claude Bourdet et Patrick Barrat, journalistes, arrêtés, Henri Marrou, universitaire, perquisitionné. La liste est longue des journalistes, universitaires, éditeurs, appelés et rappelés qui ont été jugés et condamnés par des tribunaux civils ou militaires, comme est longue la liste des journaux, revues et livres saisis et celle des associations et organisations poursuivies pour avoir informé et alerté le pouvoir et l'opinion publique.

L'usage de la torture fut aussi couvert par la fin de non-recevoir opposée à ceux qui alertaient de l'intérieur des organismes du pouvoir le gouvernement : Paul Teitgen, qui démissionna de son poste de secrétaire général de la Préfecture d'Alger, Pierre Delavignette, gouverneur général de la France d'outre-mer et Maurice Garçon qui ont démissionné de la Commission de sauvegarde ou Daniel Mayer de son poste de député pour ne citer qu'eux.

Cinquièmement, la torture fut **exportée**, la doctrine française de la guerre contre-révolutionnaire a été enseignée par des officiers français (Aussaresses, Trinquier ...) à l'école de guerre des Amériques à Panama et au Centre d'instruction dans la jungle de Manaus au Brésil qui formaient les officiers des armées d'Amérique du Sud et à Fort Bragg, les officiers états-uniens.

Le concept de « guerre psychologique » n'appartient pas au passé. Produit de « l'école française », le lieutenant-colonel David Galula est considéré aux États-Unis comme le « stratège du XXe siècle ». Après l'Algérie, David Galula, chercheur associé à Harvard, entre en contact avec Henry Kissinger et le général Westmoreland, commandant des opérations au Vietnam. Le livre de David Galula, *Contre-insurrection : théorie et pratique*, publié aux États-Unis en 2006, est le livre de

référence du général David Petreaus, qui qualifie David Galula de « Clausewitz de la contre-insurrection » et a appliqué ses concepts en Irak et en Afghanistan.

La torture comme système de guerre a donc été **théorisée, enseignée, pratiquée, couverte et exportée** par les gouvernements français, ce qui engage pleinement la responsabilité de l'État signataire des Conventions de Genève. Répondre à cette responsabilité n'est pas un acte de repentance, mais une pédagogie citoyenne.

Dossier pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors de la guerre d'Algérie

Le dossier « sources de convictions » recense des témoignages et documents dénonçant, publiquement ou au sein des instances de l'État, l'usage de la torture de 1954 à 1962.

SOURCES DE CONVICTIONS I

Témoignages de torturés rendus publics et accessibles aux autorités politiques, militaires et judiciaires dans le cours de la guerre d'Algérie. Liste témoin, parmi des centaines de documents et témoignages publiés.
--

1955

28 janvier 1955 : Lettre de Ghedifi ben Ali à Me Henri Douzon, avocat à la Cour de Paris

« Ils m'ont ligoté les mains et les pieds avec un grand et large chiffon, et m'ayant passé un manche en bois entre les mains et les pieds, ils m'ont mis dans la baignoire, mon corps à moitié submergé dans l'eau, un inspecteur tenant le manche en bois placé sur les deux côtés de la baignoire et l'autre m'enfonçant ma tête au fond de la baignoire jusqu'à l'étouffement total. »

2 février 1955 : Plainte de Messaoudi Zitouni au Président de la Cour d'Appel d'Alger, lue par Pierre Fayet, député communiste à la tribune de l'Assemblée nationale.

« J'ai passé sept jours de détention illégale, dont cinq à la villa Maheidine, dans une atmosphère de terreur accentuée par la surveillance féroce de CRS, armés jusqu'aux dents et chauffés à blanc contre nous. J'ai subi deux séances de baignoire pour me faire dire des

choses que j'ignorais. De plus, j'ai été l'objet de nombreuses brutalités.
»

5 septembre 1955 : Lettre d'Amar Mechrouk à Me Pierre Braun
« J'ai été arrêté chez moi le 11 janvier 1955 « puis j'ai été dirigé à Tizi Ouzou où j'ai resté sept jours dans les locaux de la police et où j'ai subis plusieurs sortes de tortures ; Électricité, tuyau, bassin, coups de pieds, de poings. Les policiers m'ont frappé dans les parties fragiles. »

1956

24 janvier 1956 : Lettre d'Ahmed Feddali, publiée dans L'Humanité
« Transporté à la police mobile de Tizi Ouzou. Les nouvelles consignes. Pas d'eau, pas de nourriture ni de sommeil et surtout défense de s'asseoir. Rester debout, pieds nus (ils étaient en sang), pendant 10 heures face à la lumière électrique. »

19 juin 1956 : Premières exécutions capitales, il
Il y aurait eu 222 condamnés à mort exécutés, dont 36 en France 16 à Lyon (Montluc), 6 à Marseille (Baumettes), 5 à Lille (Loos), 4 à Rennes, 3 à Metz, 1 à Douai, 1 à Paris (La Santé).
142 l'ont été sous la IV^e République, 80 sous la V^e
Un « Français », Fernand Iveton, a été décapité après les refus de la grâce présidentielle.
Dernières exécutions capitales, décembre 1960.

4 octobre 1956 : Rapport de Gabrielle Benichou Gimenez remis à son avocat
« J'étais courageuse, sûre de moi ayant déjà subi en 1941, 4 jours et 4 nuits de tortures, d'où j'étais sortie toute défigurée, ayant subi la flagellation, la douche glacée en plein hiver, des coups de poing, des gifles, et n'ayant pas dit un mot. J'ai hélas dû déchanter. Après 11 heures de ces tortures, je ne tenais plus le coup. »

14 octobre 1956 : Rapport de Blanche Moine-Masson remis à son avocat
« Mardi, dès 7h30, on me remit sur la table en me disant : on va rigoler aujourd'hui, tu parleras, on s'en charge. Après m'avoir installée, mise nue et installée sur la table, l'électricité reprit, mais cette fois sur les seins, la gorge, les bras, le ventre, les douleurs étaient intolérables. »

26, septembre 1956 : Lettre du Bachaga Mohamed Bouchehata adressée au Ministre résident Robert Lacoste,
La lettre lue par André Tourné, député communiste, à la Tribune de l'Assemblée nationale le 26 septembre 1957, se conclut par ces mots :
« Il semble que, pour certains de ses exécutants, la pacification soit synonyme de politique d'extermination et que la paix qu'ils entendent

faire régner dans une malheureuse Algérie, soit celle des “cimetières”.
»

7 décembre 1956 : Lettre d'un groupe de militants FLN aux membres de la Commission d'enquête parlementaire à Oran. La lettre donne les noms de 6 militants morts sous la torture et de 4 militantes et 41 militants torturés.

1957

Mars 1957 : Camp de Paul-Cazelles, témoignage d'un Algérien qui y a été interné.

Ce témoignage, faisant état de violences et de tortures, a été publié et diffusé par une voie « officielle », la S.A.S. d'Orléansville. Les Sections Administratives Spécialisées (SAS) avaient pour rôle de gagner idéologiquement à la cause de la France les populations algériennes, la répression dans les camps de regroupement entrave leur activité.

2 avril 1957 : Lettre collective des internés du camp d'Arcole au Président du Conseil Guy Mollet et au Ministre résident Robert Lacoste

« Samedi 30 mars des G.M.P.R. armés de mitraillettes, fusils et matraques... ont envahi le camp fermant portes et fenêtres et se plaçant devant chaque issue avec la consigne de ne laisser sortir aucun détenu. Ces dispositions prises, le signal d'assaut fut donné. Cernés entre les lits superposés, ou surpris dans leur sommeil, les malades, les vieux, tous les internés sans exception, subirent durant deux heures les pires traitements... Sur les 256 internés, 40 ont été conduits hors du camp, dont beaucoup dans un état grave. »

9 avril 1957 : Plainte déposée par Eliane Gautron, publiée dans Témoignages et Documents, janvier 1958. *« On me fit monter sur un tonneau et le lieutenant Jean me lia les poignets ensemble derrière le dos avec des chiffons. Il les fixa à la corde du plafond, puis il me fit basculer brutalement du tonneau. Je dis un tourbillon et j'eus l'impression d'avoir les bras arrachés des épaules... On me fit alors passer le courant électrique à l'oreille, sur la nuque, sur le bras gauche, en m'aspergeant tout le corps avec des seaux d'eau. »*

10 avril 1957 : Lettre adressée par les détenues Jacqueline Guerroudj, Chamaqui, Dansar, Cheik, Suzanne Flamand, Meriem Belmihoud, Fadil Mesli, Safia Bazi, Jocelyne Chatain, Djohor Akrou, Bayu Hocine au Garde des Sceaux, au Procureur général près de la Cour d'Appel et au Procureur de la République près le Tribunal de première instance d'Alger.

« Ces agissements monstrueux auraient lieu notamment aux endroits suivants : Police judiciaire, Défense et Surveillance du Territoire, villa

Sésini (boulevard Laurent-Pichet), Stade municipal, sous-sol de la nouvelle Mairie, Diar es Saada, Maisons préfabriquées, boulevard Thiers, Hydra (bérets rouges), villa Boulevard Galliéni en face du restaurant Le Serin (bérets verts), Balcon Saint-Raphaël (bérets rouges), Coléa, Birouta, Crescia, et nombreux autres lieux, villa Panorama, Boulevard Bru (béret verts). » Lettre publié dans *L'affaire des Enseignants d'Alger*

Avril 1957 : Lettre de Zahia Orif Hamdad au Procureur général d'Alger, Jean Reliquet.

« Ils m'appuyaient fort sur l'estomac, avec un poids ; ils mirent l'électricité bien plus fort sur le bas-ventre ; ils me rattachèrent en serrant plus fort et me passèrent partout sur les épaules, les bras, les cuisses, le dos le courant électrique. Je me sentis portée et jetée dans l'herbe humide, et avec un bâton ils me flagellèrent. »

23 mai 1957 : Lettre de Mohamed Tabra au professeur André Mandouze, publié dans France Observateur, 4 juillet 1957.

« Ils ont commencé à m'appliquer des fils électriques dans le dos, aux reins et dans tout le corps. Puis ils ont commencé à manœuvrer. Moi, je n'ai pu supporter la douleur, alors j'ai crié et je suis tombé à terre, à moitié évanoui. Même alors que j'étais à terre, ils ont continué à m'appliquer les fils aux parties génitales et dans tout le corps. »

1er juin 1957 : Les activités d'un parlementaire français, Jean-Marie Le Pen

Témoignages de tortures à la villa des Roses et à la villa Sésini par le lieutenant Le Pen, *Résistance algérienne n° 12 et Hafid Keramane, La Pacification, La Cité-Éditeur, 1960.*

Octobre 1957 : Georges Arnaud, Jacques Vergès, Pour Djamila Bouhired, publié par Les Éditions de Minuit.

Le livre dénonce les tortures subies par Djamila Bouhired. Condamnée à mort. À la suite d'une intense campagne en France et de l'émotion suscitée hors de France, Djamia Bouhired a vu sa peine commuée en détention.

Octobre (?) 1957 : Lettre de Hour Kabir au Procureur de la République de Lyon,

« Retenu dans les locaux à Vauban... nous avons subi les sévices les plus atroces et les plus barbares qui rappellent tristement certaines méthodes employées par les nazis en 1940-1942 à Lyon même sur la personne de patriotes français entre autres : supplice de la baignoire, applications électriques sur tout le corps, en particulier sur les parties génitales. Pour terminer cette séance, nous avons marché longuement les pieds chaussés de brodequins à l'intérieur desquels des pointes acérées nous

transperçaient les pieds. » publié dans Hafid Keramane, *La Pacification*, La Cité-Éditeur, 1960

1957 : Témoignages sur le Centre de tri et de transit de Ben Aknoun,
« *Les récits des sévices affluaient. B.F. subit le courant, la baignoire, on lui enfonça un bâton dans le vagin... Plusieurs jeunes filles avaient été violées. Ils firent asseoir D.A. sur un goulot de bouteille brisé. Elle reçut du courant dans les gencives qui saignaient encore.* »
Témoignages et Documents, décembre 1959.

1958

La villa Sésini, centre de torture à Alger,

Témoignage de Denise Walbert, assistante sociale, jugée lors du procès des « libéraux ». Succédant aux coups et précédant la torture, elle entend : « *Tu es entre nos mains, ni avocat, ni juge d'instruction. Tu peux appeler, personne ne t'entend. Tu vas mourir, on ne saura jamais où tu es passé.* » Publié dans *Témoignages et Documents*, janvier 1958

12 février 1958 : Henri Alleg, *La Question*, édité par les Éditions de Minuit.

Le livre est saisi le 27 mars 1958. Les noms des tortionnaires sont, dans la première édition, mentionnés par des initiales. Le 18 février 1958, une brochure du Comité Audin rend publics leurs noms. Entre le 21 février et le 15 mars 1958 : L'Humanité, Libération, L'Express, France Observateur (avec le nom des tortionnaires, l'hebdomadaire est saisi), Le Monde, Le Canard enchaîné (lisible avec une loupe), Témoignages et Documents, publient des extraits ou intégralement *La Question*. Livre témoin, dans les mois qui suivent, il est traduit et publié dans quinze pays.

3 septembre 1958 : Lettre de Hocine Bouziane au Président du Tribunal militaire de Paris.

« *Remis en fin de compte, aux inspecteurs de la Préfecture de la Seine. J'ai subi, dans les locaux de cette Préfecture, de violents interrogatoires dirigés par 6 ou 7 policiers, qui exigeaient des aveux sur les attentats commis la veille. Ces derniers ont fait usage de tous les moyens disponibles ; c'est-à-dire : coups de pied, de poing, étranglement, torsion des membres, etc. Ces « séances » se sont poursuivies à une demi-heure d'intervalle chacune pendant deux jours.* »

Publié dans H. Keramane, *La Pacification*, 1960

21 octobre 1958 : Plainte de Djilali Semmoud, adressée au Procureur de la République, Lyon,

« *Conduit ensuite rue Vauban est mis à nu, certains le tenaient les mains pendant que d'autres m'appliquaient un fil électrique branché sur le*

courant ; sur les pieds, la verge, l'anus et dans le dos. Puis, toujours nu, on m'a fait placer à genoux pendant plusieurs heures de suite, en tenant une chaise au-dessus de ma tête. Lorsque je lâchais la chaise, j'étais frappé sur la tête à coup de matraque. »

Publié dans H. Keramane, *La Pacification*, 1960

1959

13 mai 1959, Plainte de Mohamed Lounis lue par son avocat à l'audience du tribunal militaire de Paris.

« Le 19 décembre, lorsque on me fit remonter dans le bureau pour me frapper j'entendis ces mots : "Amenez son cousin dans le bureau d'à côté." Et puis la voix de mon cousin : "Vous n'avez pas le droit !" Et puis, pendant au moins une heure des cris atroces... Transféré au Dépôt. Un ami de mon cousin que j'y rencontrais m'apprit que Paris Presse avait annoncé le 21 décembre que mon cousin s'était suicidé le 20 au commissariat central de Versailles. »

Publiée dans L'Humanité, 14 mai 1959

Juin 1959 : Bachir Boumaza, Mustapha Francis, Benaïssa Souami, Abd-el-kader Belhadj, Mustapha Khebaïli, *La Gangrène*, édité par les Éditions de Minuit.

Le livre est saisi le 19 juin 1956, il est publié dans *Témoignages et Documents* et réédité par *La Cité-Éditeur*. Les témoignages révèlent les tortures subies par des étudiants algériens en France.

Octobre 1959 : Rapport d'Abdelmajid Ali Yahia, sur le camp de Bossuet, 10 septembre 1959,

« Les internés, au nombre de 1500, eurent alors recours à l'arme du détenu politique, c'est-à-dire la grève de la faim (rien ne pouvant les faire plier). Les « hébergés » qui se trouvaient dans la cour furent bastonnés avec des casse-têtes. Pour échapper au massacre, ceux qui pouvaient tenir debout regagnèrent les baraquements d'où ils furent délogés au moyen de bombes lacrymogènes. Contraints de sortir un à un les mains en l'air, ils se trouvèrent en face d'une haie de CRS... Le bilan du désastre fut celui-ci, 400 blessés, dont 2 perdirent un œil et 2 autres, eurent les testicules écrasés. »

Les Temps Modernes, octobre 1959

8 octobre 1959 : Lettre de Jean Farrugia adressée à ses anciens camarades de la Résistance française. Publiée dans *L'Express*.

« Transféré d'Algérie le 1er juin 1959, avec d'autres compagnons condamnés comme moi pour avoir lutté pour l'indépendance de notre pays, je ne peux m'empêcher maintenant que les circonstances le permettent de dénoncer à l'opinion française et internationale en général, ainsi qu'à tous mes anciens camarades de la Résistance française en particulier, le régime de terreur exercé dans les bagnes algériens... Dans

une certaine mesure, ces bagnes n'ont rien à envier à ceux que vous avez, comme moi, connus du temps de la Résistance et de la déportation. »

Jean Farrugia était le matricule 77.721, au camp de Dachau.

1960

1960 : Mustapha G (Mohamed Khemisti), *Barberousse*, préface de Vercors, édité par les éditions Pierre-Jean Oswald.

Dans ce livre, Mohamed Khemisti, dirigeant de l'UGEMA, arrêté le 12 novembre 1957 à la suite de l'ordre de grève générale des étudiants algériens, fait le récit de son transfert à la prison de Barberousse où furent détenus et guillotiné Ahmed Zabana, Abdelkader Ferradj, Fernand Iveton, Abershamane Taleb et torturés : Djamila Bouhired, Zorah Drif, Annie Steiner, Anna Greki, Henri Alleg.

Mai 1960, Djamel Amrani, *Le Témoin*, édité par les Éditions de Minuit.

Son père, mutilé de guerre, se dressant au son de La Marseillaise, malgré ses blessures et ses décorations, meurt à 78 ans sous les coups des parachutistes, son frère est abattu lors d'une corvée de bois, son beau-frère, Ali Boumendjel est « suicidé », Djamel Amrani lui aussi est arrêté et torturé.

8 août 1960. Procès-verbal d'interrogatoire de Moussa Boutaghane lors d'un transfert de justice à la ferme Ameziane.

« J'ai ensuite été allongé sur un lit de camp dans un local, j'étais toujours complètement nu et l'on m'a fait passer dans le corps un courant électrique. Par la suite, l'on m'a ficelé sur une perche passée derrière mes genoux et suspendu entre deux tréteaux ; dans cette position l'on faisait tourner la perche. Puis on m'a attaché d'une part les jarrets ; d'autre part les deux bras derrière le cou et ce avec un chèche et lorsque je résistais et me débattais le chèche m'étranglait. »

Archives du CRA

22 novembre 1960 : Zohra Drif, *La mort de mes frères*, édité par les Éditions François Maspero, le livre est saisi.

Arrêtée le 22 septembre 1957 avec Yacef Saadi, responsable de la Zone Autonome d'Alger, Zohra Drif était présente lors des rencontres entre Germaine Tillion et Yacef Saadi, incarcérée à la prison de Barberousse, elle est condamnée à 20 ans de travaux forcés.

1961

2 mars 1961 : « Au dossier de l'affaire des Harkis, deux Algériens témoignent »,

« Les harkis m'ont emmené rue de la Goutte-d'Or, descendu dans la cave, déshabillé, ligoté avec des cordes à une vieille porte qui était couchée sur le sol avec des graviers dessus qui m'entraient dans la peau... Quand on est bien serré comme cela, ils vous versent sur le nez et la bouche de l'eau avec une bouteille. Si tu respirez, l'eau entre dans tes poumons ? Si tu veux la rejeter, le chiffon t'empêche... pendant ce temps, les harkis me frappaient avec leurs bottes et marchaient sur moi.»

Publié dans L'Humanité

Avril 1961 : Henri Alleg, *Prisonniers de guerre*, édité par les Éditions de Minuit

Henri Alleg fait le récit des trois années qu'il a passées avec ses compagnons en prévention à la prison civile d'Alger jusqu'à son procès où il est condamné à 10 ans de prison.

1961 : Abdelhamid Benzine, *Le Camp*, édité par les Éditions sociales
« Hamid » est arrêté, ayant échappé à l'exécution sommaire, torturé dans les prisons de Tlemcen et Oran, il est condamné à 20 ans de travaux forcés, il est transféré au bagne disciplinaire de Lambèse...

1962

23 janvier 1962 ; Gisèle Halimi, préface de Simone de Beauvoir, *Djamila Boupacha*, édité par les Éditions Gallimard

Arrêtée dans la nuit du 10 au 11 février 1960, violée et torturée à la prison de Berberousse, Djamila Boupacha passe aux aveux. Jugée à Paris, Simone de Beauvoir publie dans le monde une tribune Pour Djamila Boupacha. Jean-Paul Sartre, Louis Aragon, Elsa Triolet, Gabriel Marcel, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Aimé Césaire, Germaine Tillion... créent un comité de soutien, le tribunal prononce un « non-lieu».

1962 : Moussa Lachtar, *La guillotine, le journal d'un condamné à mort*, édité par les Éditions François Maspero

Emprisonné à Montluc, torturé, jugé au tribunal de Montluc qui siège à côté de l'échafaud, Moussa Lachtar est condamné à mort.

SOURCES DE CONVICTIONS II

Témoignages de témoins de la torture et d'assassinats rendus publics et connus des autorités politiques, militaires et judiciaires, dans le cours de la guerre d'Algérie. Il s'agit également d'une liste non exhaustive.

1956

Lettre de Noël Favrelière à ses parents. Rappelé en mai 1956, Noël Favrelière déserte en août avec un prisonnier algérien qu'il avait ordre d'exécuter dans une mission dite de « corvée de bois ». Il parvient en Tunisie avec son « prisonnier » d'où il écrit cette lettre à ses parents : « *Si j'avais agi autrement, si j'avais laissé assassiner Mohammed, je crois bien que je n'aurais plus jamais osé vous regarder en face.* »

1957

Le docteur Durand dénonce les tortures infligées à Evelyne Lavalette, *Le Monde*, 30 janvier 1957.

Arrêtée par des civils européens le 15 novembre 1956, Evelyne Lavalette est torturée et privée de nourriture pendant 8 jours. Pour la dénonciation de ces faits, le docteur Durand est assigné à domicile dans le camp de Saint-Leu en Algérie.

« **De la pacification à la répression, le dossier Jean Muller** », publié par les *Cahiers de Témoignage Chrétien*, février 1957

Lettres de Jean Muller à ses amis des Scouts de France dans lesquels il décrit comme rappelé les réalités et les abominations de la guerre. Le 27 octobre 1956.

Jean Muller est tué lors d'une embuscade. *L'Humanité* est saisie le 27 février pour avoir publié les « bonnes feuilles » du Dossier. Les plaintes déposées contre *L'Humanité* et contre Georges Montaron, directeur de *Témoignage chrétien*, font l'objet d'un non-lieu.

« **Algérie à l'heure de la guillotine** », *France Observateur* dénonce les tortures subies par Abdelkkader Guerroudj et Georges Martelli, 14 février 1957

Le 4 décembre 1957, Abdelkkader Guerroudj, Jacqueline Guerroudj et Taleb Abderrahmane sont condamnés à mort, une intense campagne permettra qu'Abdelkkader Guerroudj et Jacqueline Guerroudj soient graciés. Taleb Abderrahmane leur co-accusé est exécuté.

Des rappelés témoignent, Comité de résistance spirituel, mars 1957, vingt-quatre rappelés témoignent anonymement des crimes auxquels ils ont assisté entre décembre 1954 et janvier 1957. L'un d'eux écrit : « *Il faut absolument que je fasse partager à quelqu'un ma culpabilité.* ». 62 personnalités appuient de leurs signatures les témoignages. L'un des vingt-quatre rappelés, Stanislas Hutin, publiera sous son nom : *Journal de bord*.

Larbi Ben M'Hidi, arrêté le 26 février 1957 ; son assassinat est maquillé en suicide le 3-4 mars 1957.

Me. Ali Boumendjel, arrêté le 9 février 1957, son assassinat est maquillé en suicide, 23 mars 1957.

Robert Bonnaud, *La paix des Nementchas*, Premier témoignage d'un rappelé rendant public son nom, publié dans *Esprit*, avril 1957.

Jean Carta, *À l'école des magnétos*, Témoignage d'un rappelé, publié dans *Les Temps Modernes*, mai 1957.

Télégramme de Me Pierre Braun demandant que « Henri Alleg et Maurice Audin soient immédiatement présentés à un juge d'instruction », 21 juin 1957.

Georges Mattei, *Jours kabyles*, Témoignage d'un rappelé, publié dans *Les Temps Modernes*, juillet 1957.

Stanislas Hutin, *Journal de bord*, Témoignage d'un rappelé.

Edmond Michelet, *Le procès des chrétiens d'Algérie*.

À la suite de dénonciations publiées dans l'Écho d'Alger et le Figaro d'avoir hébergé des Algériens, 16 membres des Centre sociaux, dont Pierre Coudre et Denise Walbert sont arrêtés et torturés. Edmond Michelet, sénateur, rend publique sa déposition devant le Tribunal d'Alger en défense de Pierre Coudre dans *Témoignage chrétien*, 19 juillet 1957

Lettre ouverte de Gilberte Alleg, 31 juillet 1957, remise à tous les grands organes de presse nationaux.

Giberte Alleg, alerte la presse et l'opinion publique sur l'arrestation d'Henri Alleg, les tortures subies et ses craintes qu'il « disparaisse ». La plainte d'Henri Alleg adressée au Procureur général d'Alger est jointe à sa lettre. La lettre est publiée dans *L'Humanité*, 3 août 1957, le journal est saisi.

Lettre de Josette Audin au Président de la Commission de sauvegarde : août 1957, publiée dans *Le Monde*, 24 août 1957.

« **Vérité sous les tortures** », Cahier du Secours populaire, mai 1957. Témoignages de rappelés sur les exactions commises lors de la « bataille d'Alger. » Éditée à 100 000 exemplaires, la brochure est rapidement épuisée et rééditée.

Jacques Pucheu, *Un an dans les Aurès*, Témoignage d'un rappelé, publié dans *Les Temps Modernes*, septembre 1957, le numéro est saisi.

1958

Lettre de Yacout Bent Chachemi, veuve Ahmed Ben Mohamzd aux Directeurs des Services de centralisation des camps d'hébergement des départements algériens, Kouba le 17 février 1958

C'est l'une des centaines de lettres envoyées par des mères, des pères, des frères ou des sœurs de recherche d'un disparu, restées sans réponses ou ayant reçu comme réponse qu'il a été « libéré » ou que son nom ne figure dans aucun dossier.

1959

Assassinat de Me Amokrane Ould Aoudia, 12 mai 1959, crime d'État sous couvert de La Main Rouge.

Jean-Philippe Talbo, Rouleau compresseur en Algérie, Témoignage d'un rappelé, *Les Temps Modernes*, octobre 1959, numéro saisi.

Jean Le Meur, Histoire d'un acte responsable, Témoignage d'un rappelé mort en Algérie, *Esprit*, décembre 1959.

Septième rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur les camps de transit et d'internement en Algérie.

Du 15 octobre au 27 novembre 1959, quatre délégués effectuent en Algérie une mission au cours de laquelle ils visitent 82 lieux de détention. Conformément à ce qui a été convenu avec le gouvernement français, le CICR envoie les rapports de visites de ses délégués à la délégation générale du gouvernement à Alger (en trois exemplaires), au ministère des Affaires étrangères à Paris (en quatre exemplaires) et au ministère de la Justice (en trois exemplaires), puis, à la demande orale du ministère de la Justice, il lui est envoyé deux exemplaires supplémentaires. À la suite de l'envoi de ces rapports, Pierre Gaillard et William Michel participent à une conférence interministérielle qui réunit à Paris des représentants des départements concernés ainsi que deux généraux venus expressément d'Algérie ; aucun des participants ne conteste les constatations des délégués, notamment en ce qui concerne les méthodes d'interrogatoire utilisées dans certains centres.

Le 5 janvier *Le Monde* publie une synthèse du rapport, le rendant public.

1960

Assassinat de Akli Aissiou, dirigeant de l'UGEMA à Bruxelles, 9 mars 1960. Assassinat perpétré sous le couvert de La Main Rouge.

Assassinat de Georges Laperche à Liège, professeur belge solidaire avec la lutte de libération du peuple algérien, il est tué par un livre piégé, (*La Pacification*), action couverte par La Main Rouge.

Déclaration de Georges Hadjadj au Comité Maurice Audin, 7 juin 1960, *Le Monde*.

Lettre d'Henri Alleg au Tribunal de Grande Instance de Lille, sur l'affaire Audin, 7 juin 1960, *Le Monde*.

Noël Favrelière, *Le désert à l'aube*, édité aux Éditions de Minuit, octobre 1960, Le récit de sa désertion avec le prisonnier qu'il devait exécuter. Le livre est saisi.

Lettre de la mère de Kherchi Ali Ben Abderrahmane à Me Michel Zavrian, publiée dans *Les Disparus*, La Cité-Éditeur
Arrêté le 5 juin 1957, en juillet 1957, Kherchi Ali Ben Abderrahmane se trouvait au génie d'Hussein Dey, depuis deux ans sa mère n'a plus de nouvelles.

1961

Jean-Philippe Talbo, « Zones interdites », Témoignage d'un rappelé, *Les Temps Modernes*, janvier 1961.

Témoignage d'un groupe d'Algériens du Nord constantinois et La disparition de Mouloud Boudjma, *Vérité-Liberté*, janvier 1961.

La déposition du colonel Argoud au procès des barricades, *Vérité-Liberté*, février 1961.

Benoist Rey, *Les Égorgeurs*, publié aux Éditions de Minuit, mars 1961, saisi le 7 avril 1981 pour atteinte à la sécurité du territoire.

Daniel Zimmermann, *80 exercices en zone interdite*, publié aux Éditions Robert Morel, 1961, livre saisi, l'éditeur et l'auteur sont jugés en correctionnelle pour « injure à l'armée ».

Pierre Leuillette, *Saint-Michel et le dragon, souvenirs d'un parachutiste*, publié aux Éditions de Minuit, novembre 1961, le livre est saisi L'Express publie un article de Françoise Giroud sur *Saint Michel et le dragon*, 29 novembre 1961, L'Express est saisi pour avoir publié un article sur le livre.

SOURCES DE CONVICTIONS III

Textes et documents de dénonciation de la torture rendus publics et accessibles dans le cours de la guerre d'Algérie aux autorités politiques, militaires et judiciaires.

* il s'agit d'un document officiel ou d'une personne en charge de fonctions.

1954

Marie Perrot, « **Des tortures dignes de la Gestapo** », L'Humanité, 8 novembre 1954.

1955

Claude Bourdet, « **Votre Gestapo d'Algérie** », France Observateur, 13 janvier 1955.

François Mauriac, « *La Question* », L'Express, 15 janvier 1955.

***Rapport de Roger Guillaume**, Inspecteur général de l'administration, 2 mars 1955.

***Rapport de la mission parlementaire composée de membres de la Commission de la Défense nationale**, 5 juillet 1955.

Le rapport désapprouve un ordre de mission introduisant la « responsabilité collective » qui autorise la répression de civils pour des actes du FLN ou de l'ALN.

Pierre Courtade, « **Faire cesser la terreur** », L'Humanité, 25 août 1955, L'Humanité est saisie.

Les Nouvelles de Bordeaux et du Sud-Ouest sont saisis, pour la publication d'un article sur une opération de police contre les Algériens, 7 septembre 1955.

Claude Bourdet : « **Ne lancez pas le contingent dans votre guerre** », *France-Observateur*, 8 septembre 1957. *France Observateur* est censuré pour la publication d'une lettre de mobilisés du 93^e RI, 1^{er}RAC, 401^e RAA, 1^{er} Tr.

Lettre collective de l'Épiscopat algérien, 15 septembre 1955, Publiée dans *Les Cahiers de Témoignage chrétien*.

***Rapport de Jean Mairey**, Directeur de la Sûreté nationale sur le fonctionnement des forces de police en Algérie, 13 décembre 1955.

1956

Colette et Francis Jeanson, *L'Algérie hors la loi*, édité par les Éditions du Seuil, 1956.

***Audition de Max Lejeune, Secrétaire d'État aux forces armées/terre, par la Commission de la défense nationale par l'Assemblée nationale, 1er mars 1956.**

Max Lejeune reconnaît une « répression aveugle » en août 1955 dans le Constantinois.

Claude Bourdet, « Disponibles, quel sursis ! » France Observateur, 29 mars 1956. Le journal est saisi. Claude Bourdet est arrêté, la rédaction et des journalistes sont perquisitionnés. Claude Bourdet est remis en liberté compte tenu de ses titres de résistant, 31 mars 1956.

Henri Marrou, « France ma patrie... », Le Monde, 5 avril 1956, Henri Marrou est perquisitionné.

Alban Liechti, lettre au Président de la République René Coty.

Alban Liechti confirme son refus de prendre les armes contre le peuple algérien, 2 juillet 1956. Il est condamné à deux ans de prison, refuse à nouveau de porter les armes, il est condamné à deux autres années de prison, 26 mai 1956.

Soldats du refus, lettre d'Alban Liechti et de trente et un rappelés refusant de faire la guerre d'Algérie, juin 1956.

Rapport du colonel Lanusse à Robert Lacoste, 18 juin 1956. Lettre qui conteste la notion de « tir sur les fuyards » qui autorise des exécutions sommaires.

***Rapport de la Commission Internationale Contre le Régime Pénitentiaire (CICRP) auprès du gouvernement**, 22 juillet 1956. Germaine Tillion et Louis Martin-Chauffier sont parmi les membres de la délégation.

***Démission du gouvernement d'Alain Savary, Secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes** après l'arraisonnement de l'avion transportant la délégation algérienne composée de H. Aït Ahmed, A. Ben Bella, M. Boudiaf, M. Khider, M. Lacheraf, octobre 1956.

1957

***Troisième Rapport de Jean Mairey**, Directeur de la Sûreté nationale. Rapport confidentiel sur la situation en Algérie, 2 janvier 1957.

***Lettre du général de brigade de Bollardière au général Salan**. 7 mars 1957, la lettre est publiée dans *l'Express* le 29 mars 1957. Il et requis six mois de forteresse contre le général Jacques de Bollardière.

Condamnation du général Jacques Pâris de Bollardière à soixante jours de forteresse. 15 avril 1957.

Condamnation pour avoir dans la lettre publiée dans *L'Express* dénoncé : « *L'effroyable danger qu'il y aurait pour nous à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux de l'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à maintenant la grandeur de notre civilisation et de notre Armée.* » *L'Express*, 29 mars 1957.

***Lettre du Procureur général d'Alger Jean Reliquet au Garde des Sceaux François Mitterrand, contre les abus et dérives sur lesquelles ouvrent l'ordonnance du 7 janvier 1957,** 16 mars 1957.

***Lettre témoignage de Jacques Peyrega, doyens de la Faculté d'Alger au Président du Conseil M. Bourgès-Maunoury,** 18 mars 1957, Le ministre de l'Éducation nationale R. Billières destitue Jacques Peyrega.

Pierre-Henri Simon, *Contre la torture*, publié aux Éditions du Seuil, 18 mars 1957, M. Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense, porte plainte pour « diffamation envers l'armée ». Le ministre de la Justice ne retient pas la plainte pour éviter des polémiques. Hubert Beuve-Méry, écrit dans *Le Monde*, 13 mars 1957, : les Français « *n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo* »

***Lettre de démission de René Capitant, ex-ministre de l'Éducation nationale** pour informer son ministre qu'il suspend ses cours à la faculté de droit à la suite de l'assassinat de Me Boumendjel, 28 mars 1957.

***Lettre de démission de Paul Teitgen, Secrétaire général de la Préfecture d'Alger à Robert Lacoste,** Paul Teitgen qualifie la torture de « système » produisant des « crimes de guerre. » Sur les 24 000 assignations à résidence que Paul Teitgen a signées, il a constaté 3 024 cas de disparitions, 29 mars 1957.

Témoignages de tortures par de jeunes rappelés, *France Observateur* saisit pour leur publication, 3 mai 1957.

Paul Thibaud, « Comment fonctionne la justice en Algérie », publié dans *Les Temps Modernes*, mai 1957 Paul Thibaud analyse les conséquences du régime d'exception en Algérie qui découlent des « pouvoirs spéciaux ».

***Maurice Garçon, Rapport de la Première Commission de Sauvegarde,** 12 juin 1957. À la suite du « suicide » de Me Ali Boumendjel, arrêté le 9 février et assassiné le 23 mars 1957 dans le centre de tri d'El Biar, le 5 avril 1957 est constitué une Commission de

Sauvegarde. L'assassinat de Me Ali Boumendjel a été reconnu par le Président Macron, 2 mars 2021.

Lettres de démission de la SFIO d'Henri Doumenc, ex-sénateur, ex-président du conseil général de Constantine, médaille de la Résistance, croix de guerre avec palme 14-18, 7 mars et 6 avril 1957, elles sont publiées dans *L'Express*.

*** Rapport de Mission en Algérie de Robert Delavignette, Gouverneur général**, 21 juillet 1957.

***L'Humanité* saisie pour la publication d'un article sur la disparition d'Henri Alleg**, 31 juillet 1957. *Le Monde* des 3, 13, 24, 28, 31 août et 27 septembre revient sur la disparition d'Henri Alleg et de Maurice Audin.

***Note de M. Paul Teitgen au Président et aux membres de la Commission de sauvegarde**, 1er septembre 1957.

***Rapport de la Commission de sauvegarde remis au président du Conseil, Maurice Bourgès-Maunoury**. Le rapport est si édulcoré que trois de ses membres, Robert Delavignette, Me Maurice Garçon et Émile Pierret-Gérard ont démissionné de la Commission de sauvegarde.

Comité Maurice Audin, création le 28 novembre 1957, Jacques-Fernand Cahen en est à l'initiative avec Josette Audin, membres initiaux, Laurent Schwarz, président, Henri-Irénée Marrou et Jean Dresh, vice-présidents, Michel Crouzet, Luc Montagner, Jacques Panijel, Pierre Vidal-Naquet, animateurs, en sont membres, Benjamin Weil-Hallié, Gérard Tronel, Pierre Devo, Madeleine Rebérioux, Michel Cadot, Marianne Debouzy, Jean Gillet, Bernard Kayser, Pierre Deyon, Albert Châletet, Henri-Irénée Marrou.

Lors de la soutenance de thèse in absentia organisée le 2 décembre 1957, René de Possel, présente la thèse, Jean Favart, préside de jury, Laurent Schwartz est rapporteur, Jacques Dixmier est membre du jury.

***Lettre de démission de la Commission de sauvegarde au Président du Conseil de Robert Delavignette**, 30 septembre 1957
Me Maurice Garçon démissionne également le 30 septembre, Émile Pierret-Gérard début octobre.

Lettre de Jean Clavel, soldat du refus, au président de la République l'informant de sa décision de ne pas porter les armes contre le peuple algérien. 2 octobre 1957. Condamné à trois mois de prison, à sa sortie de Montluc, il subit la répression des autorités militaires, Il purge alors une peine de huit mois au pénitencier militaire d'Albertville, puis par décision ministérielle de sept mois à la section spéciale de Tinfouchy, dans le Sahara algérien. Il fut libéré fin décembre 1960.

1958

Témoignages et Documents, journal semi-clandestin publié par le Centre de coordination pour la défense des libertés et de la paix ou Centre du Landy, 38 numéros sont publiés de janvier 1958 à mars 1963. Chaque numéro comprend des témoignages et documents contre la torture et la répression. Initiateurs Maurice Pagat, et Robert Barrat, Comité de direction : Claude Bourdet, Jean-Marie Domenach, Louis Lalande, Henri Marrou, Jean-Jacques Mayoux, Paulette Mounier, André Philip, Jean Pouillon, Paul Ricoeur, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Laurent Schwartz, Pierre Stibbe, Edith Thomas, Vercors, André-Pierre Vienot, Pasteur Vogé. Ils sont rejoints par Jacques Chataigner, Michel Crouzet, René Dumont, janvier 1958.

Jean-Paul Sartre, « Une Victoire », L'Express saisi pour la publication du texte de Sartre, sur *La Question* d'Henri Alleg, 7 mars 1958.

Adresse solennelle au Président de la République René Coty de André Malraux, Roger Martin du Gard, François Mauriac, Jean-Paul Sartre, pour protester contre la saisie de *La Question*, de Henri Alleg, 17 avril 1958.

***Démission de Daniel Mayer de sa fonction de député à l'Assemblée nationale**. Il devient président de la Ligue de Droits de l'Homme, 7 mai 1958, *Le Monde*.

Pierre Vidal-Naquet, *L'affaire Audin*, préface de Laurent Schwartz, publié par les Éditions de Minuit, mai 1958. Livre saisi.

Courrier aux adhérents à l'affaire Audin, 21 juin 1958, première publication du Comité Audin.

« **Nous accusons** », dossier sur la torture et la répression en Algérie adressé à M. René Coty et au général de Gaulle, dossier signé par le Comité Audin, la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité de Résistance Spirituelle, le Comité de Vigilance Universitaire, la Coordination pour la Défense des Libertés et de la Paix, 2 septembre 1958
La publication est saisie, Témoignages et Documents republie le dossier en octobre 1958, le journal est saisi. Les auteurs de la plainte contre les saisies portée au nom du Comité Audin sont déboutés.

M^e Khar, M^e N'Dofene Diouf, M^e E. Razafindralambo, M^e Raymond Fardin M^e Jacques Vergès, *Le sang de Bandoeng*, Édité par Présence Africaine, 20 septembre 1958.

Lettre de Gilberte Alleg, récapitulant les sévices subis par Henri Alleg, *Libération*, 15 octobre 1958, *Libération* est saisi.

Albert-Paul Lentin, *L'Algérie des colonels*, Journal d'un témoin, juin-septembre 1958, Édité par la Petite Bibliothèque Républicaine, Éditeurs Français Réunis, octobre 1958.

***Rapport sur les camps de regroupement remis à M. Delouvrier sur la base de six enquêtes** (Michel Rocard est l'un des enquêteurs), décembre 1958. Publié dans *Témoignages et Documents*, mai 1959.

1959

Jacques Vergès, Michel Zavrian, Maurice Courrégé, *Les Disparus, Le Cahier Vert*, poste-face de Pierre Vidal-Naquet, *Le Cahier Vert expliqué*, Édité par La Cité-Éditeur, 10 décembre

1959, « **Les disparus de la bataille d'Alger.** » Dossier adressé au Président de la Croix-Rouge internationale : « *Nous avons l'honneur de vous soumettre dans ce premier envoi, cent cinquante cas de disparitions à Alger. Elles sont d'une effrayante monotonie. Au milieu de la nuit, des soldats sont venus ; ont enlevé – père, fils ou époux – et sont partis dans les rues désertes, vers une destination inconnue* ».

1960

Hafid Keramane, *La Pacification, Livre noir de six années de guerre en Algérie*, Édité par La Cité-Éditeur, 12 février 1960. Le livre est utilisé comme colis piégé sous couverture de La Main Rouge, assassinant un anticolonialiste belge, Georges Laperches.

Vérité-Liberté, mai 1960, journal semi-clandestin, publie des textes et documents saisis inédits de mai 1960 à septembre 1962. Comité de rédaction : Robert Barrat, Michel Crouzet, Jacques Panijel, Pierre Vidal-Naquet, Directeurs : Paul Thibaut, membres : Claude Bourdet, Jean-Marie Domenach, Laurent Schwartz, René Dumont, Louis Lalande, Henri Marrou, Jean-Jacques Mayoux, Paulette Mounier, André Philip, Jean Pouillon, Madeleine Rebérioux Paul, Ricoeur, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Pierre Stibbe, Edith Thomas, Vercors, André-Pierre Viénot, pasteur Vogé.

« **Main rouge, main noire, mains sales** », Vérité-Liberté, mai 1960 Document sur les attentats commis en France, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Maroc par des services français sous le couvert de la Main rouge, du nom d'une organisation armée de colons marocains colonialistes.

Lanza del Vasto, « Pacification en Algérie ou mensonges et violence », 1960. Journal de Lanza del Vasto, dans lequel il fait entendre la non-violence pour avancer vers la paix et la justice.

J.M. Darboise, M. Heynard, J. Martel, *Officiers en Algérie*, postface de Robert Barrat, édité par les Éditions Maspero, 1960.

1961

« **On torture à Paris** », *Témoignages et Documents*, janvier 1961.

A. Benabdallah, M. Oussedik, J. Vergès, *Nuremberg pour l'Algérie I*, publié aux Éditions Maspero, 30 janvier 1961, livre saisi.

Comité Maurice Audin, *Sans commentaire*, extrait de la déposition du colonel Argoud au procès dit des barricades. Publié aux Éditions de Minuit, février 1961, livre saisi.

Madeleine Riffaud, « Au dossier de l'« affaire desharkis », deux Algériens témoignent. » « On torture au commissariat de la Goutte d'Or ». 7 mars 1961. *L'Humanité* est saisie, Maurice Papon porte plainte contre Madeleine Riffaud pour « diffamation ».

« **Des harkis et des hommes** », *Témoignage Chrétien*, 17 mars 1961, *Témoignage chrétien* est saisi.

Jacques Flurer, « Ça c'est passé à la Goutte d'Or », *Libération*, rôle des harkis, 5 avril 1961.

Claude Lanzmann, « L'Humanisme et ses chiens », *Les Temps Modernes*, avril 1961.

Marcel Péju, *Les harkis à Paris*, publié par les Éditions Maspero, juillet 1961, il reproduit des textes publiés entre janvier et juillet 1961,

A. Benabdallah, M. Oussedik, J. Vergès, *Nuremberg pour l'Algérie II*, publié par les Éditions Maspero, 4 septembre 1961, livre saisi.

***Rapport de M. Pierre Voizard, membre de la Commission de Sauvegarde,** octobre 1961.

17 octobre 1961, *Vérité-Liberté*, publie des documents accablants, dans lesquels il est précisé, « *les services de l'inspection générale de la police estiment à 140 le nombre de morts... Les Algériens parlent eux de 200 morts et de 400 disparus.* » Il est aussi publié une Déclaration de policiers républicains : « *nous ne pouvons pas taire plus longtemps notre réprobation devant des actes odieux qui risquent de devenir monnaie*

courante et de rejaillir sur l'honneur du corps de police tout entier. »
novembre 1961

Les Temps Modernes, « **La bataille de Paris** », numéro saisi.

Esprit, « **Contre la barbarie** », numéro saisi.

Partisans, « **Entre les chiens et les hommes** », numéro saisi.

Libération, **L'Humanité**, **Le Monde**, **La Croix**, **France Observateur**,
L'Express et **Hervé Bourges dans Témoignage Chrétien**, témoignent
et dénoncent la répression du 17 octobre.

Paulette Péju, *Ratonnades à Paris*, photo d'Elie Kagan, document sur
les événements du 17 octobre 1961. publié par les Éditions Maspero, le
livre est saisi,

1962

Pierre Vidal-Naquet, *La raison d'État*, publié par les Éditions de
Minuit, 1962.

SOURCES DE CONVICTIONS IV

Actes ou déclarations de refus de faire cette guerre coloniale et manifestations citoyennes contre la guerre d'Algérie. Ces actes d'insoumission montrent que des résistants ne se sont pas soumis. Ces Français représentent l'honneur de la France.
--

1955

Gare de l'Est à Paris, 2 000 rappelés refusent de monter dans le train, 1er
septembre 1955.

Gare de Lyon à Paris, 11 septembre 1955, manifestation des rappelés de
l'armée de l'Air.

Lorient, base aéronavale de Lann-Bihoué, 20 septembre 1955,
mouvement de désobéissance d'une centaine de marins.

Robert Barrat est arrêté sur mandat du Tribunal militaire d'Alger pour
l'article publié dans France Observateur, « Un journaliste chez les 'hors
la loi' algérien », 27 septembre 1955.

*Silence pour la paix - ce que signifie le silence des rappelés à l'église
Saint-Séverin*, tract diffusé par 200 soldats du 401^e régiment d'artillerie
antiaérienne, 29 septembre 1955.

À bas la guerre d'Afrique du Nord ! Tract des officiers, sous-officiers, rappelés, marins, aviateurs de la région parisienne, 30 septembre 1955.

Contre l'utilisation du contingent dans la guerre d'Afrique du Nord, tract du Comité de jeunesse de la région parisienne, octobre 1955.

Comité d'Information et d'Action pour la Solution Pacifique des Problèmes d'Afrique du Nord, octobre 1955, parmi les membres Marcelle Huisman, Irène Dorville, Jean Dresh, Louis Guéry, Georges Astre, Jacques Chatagner, Marcel Dufrique, Jean Verlhac, Maurice Voge, Laly Hollebeque, Suzanne Salvaa, Léon Feix, Paul Tubert.

Caserne Richepanse à Rouen, manifestation des rappelés du 406^e Régiment d'artillerie aérienne qui refusent de quitter la caserne, 6 et 7 octobre 1955.

Manifestation du PCF contre l'envoi du contingent dans le Parc des Chartreux, 8 et 9 octobre 1955.

Toulon et Marseille, manifestation de rappelés du 405^e RAA. 13 octobre 1955.

Valence, 600 rappelés du 401^e RAA bloquent leur train et défile dans la ville, 17 octobre 1955

Paris, des rappelés du 93^e d'infanterie de la caserne Charras à Courbevoie manifestent sur les Champs Élysées, 24 novembre 1955.

Réunion salle Wagram du Comité Contre l'exécution de Mostefa Ben Boulaïd et des condamnés à mort algériens. Y participent, Claude Bourdet, Jean Cassou, Yves Déchezelle, Louis Massignon, René Verdier, 8 novembre 1955.

Manifeste du Comité d'Action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord dans lequel les signataires déclarent : « Agir de toutes les façons qu'ils jugeront bonnes en conscience, et dans tous les domaines qui leur sont accessibles, pour mettre fin en Afrique du Nord à une guerre qui est une menace contre la République en même temps qu'un crime contre le genre humain ». À l'initiative de R.

Antelme, L.R. des Forêts, D. Mascolo, E. Morin. Principaux signataires : J.L. Barrault, G. Bataille, R. Blachères, A. Breton, G. Canguilhem, Monseigneur Cazeaux. A. Césaire, J. Cocteau, J. Dresh, J. Guéhenno, G. Gurvitch, F. Joliot-Curie, I. Joliot-Curie, R. Juillard, D. Lagache, A. Mandouze, J.J. Mayoux, D. Lagache, M. Leiris, C. Lévi-Strauss, J. Madaule, L. Massignon, F. Mauriac, R. Martin du Gard, J.J. Mayoux, P. Meile, l'abbé Pierre, J. Rostand, J. Rous, J.P. Sartre, P. Stibbe, E. Vermeil, J. Wahl, novembre 1955.

1956

Manifeste du Comité d'Action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, réunion salle Wagram y participent J. Amrouche, R. Barrat, A. Césaire, A. Diop, J. Dresh, D. Guérin, M. Leiris, A. Mandouze, D. Mascolo, J.J. Mayoux, J. Rous, P. Stibbe. Jean-Paul Sartre déclare : « *La seule chose que nous puissions et devrions tenter – mais c'est aujourd'hui l'essentiel – c'est de lutter à ses côtés (le peuple algérien) pour délivrer à la fois les Algériens et les Français de la tyrannie coloniale.* »

Robert Barrat, « *Pourquoi nous combattons* », La Quinzaine, avril 1956.

Trois prêtres de la Mission de France de Souk-Ahras, P. Mamet, J. Kerlan et Augros sont expulsés pour contact avec le FLN, 16 avril 1956.

« *Lettre de Henri Maillot* » envoyée aux rédactions des journaux parisiens, 18 avril 1956. L'Humanité qui la publie est saisie.

Voiron, mille manifestants manifestent, 21 avril 1956.

Metz, train retardé par des rappelés du 94^e RI, 30 avril 1956.

Le Mans, la population s'oppose au départ d'un train de rappelés, 17 mai 1956.

Grenoble, manifestation contre le départ de rappelés, suscitant de graves incidents, des dizaines de blessés et cinquante et une arrestations, 18 mai 1956.

Le Havre, trois cents ouvriers manifestent contre le départ des rappelés, 26 mai 1956.

Saint-Nazaire, cinq à six mille ouvriers manifestent à l'appel de la CGT et bloquent la gare contre le départ des rappelés, 26 mai 1956.

Camp de la Fontaine du Berger, Clermont-Ferrand, manifestation, 28 mai 1956.

Niort, Dijon, Valençay, Clermont-Ferrand, incidents contre les départs, 1er juin 1956.

Gare de Lyon, incident, les rappelés sont ramenés à la caserne de Villeneuve Saint-Georges, 6 juin 1956.

Saint-Nazaire, deux mille manifestants contre les départs de trains de rappelés, 7 juin 1956.

Le Havre, Paris, Privas... manifestation contre les départs de trains de rappelés, 8 juin 1956.

Père Seillon, *Guerre d'Algérie et Conscience Chrétienne*, L'action populaire, juin 1956.

Condamnation par le tribunal pénal de Châteauroux de Lionel Dupuis, Marcel Dupuis et Jean Grojo à six mois de prison et 35 000 francs d'amende, Gilbert Grasset et André Beauplain à 30 000 francs d'amende.

Source, *La Défense*, Secours populaire.

En 1955-1956 il y a eu des manifestations de rappelés : dans les gares de l'Est, Lyon et Montparnasse à Paris, Valence, Bourges, Bourg-Saint-Maurice, Béziers, Tulle, Moulins, Miramas, Toulouse-Matabiau.

Les casernes de Rouen, Perpignan, Dupleix à Paris, Rueil-Malmaison, Vincennes, Istres, Brive la Gaillarde, Coblence, Commercy, Auxerre et Valence, les Forts de Nogent-sur-Marne, Provins, Vincennes.

Les camps militaires de La Courtine, Souge, Frileuse, Ruchard

Les bases aériennes de Reims, Saint-Dizier, Chambéry, de Lann-Bihoué et Lanveoc-Poulmic, les ports de Marseille et Toulon.

Des manifestations ont également lieu à Bar-le-Duc, Mourmelon, Metz, Nevers, Saint-Nazaire, Grenoble.

À Saint-Aignan-des-Noyeux, dans le Loir-et-Cher, plusieurs centaines de citoyens se sont opposés au départ d'un rappelé.

Deux cent soixante-dix rappelés furent traduits en justice et cent vingt condamnés à la prison en 1955-1956.

Des rappelés sont condamnés pour avoir manifesté à 60 jours de prison, dont 15 de cellule. L'Humanité est pratiquement le seul journal à rendre compte sur ses manifestations.

1957

Des avocats du barreau de Paris protestent auprès du bâtonnier René-William Thorp de l'arrestation de confrères en Algérie privant deux mille détenus de leur défense, 17 février 1957 (Le Monde)

Signataires : G. Braquet, P. Braun, M. Bruguier, C. Crémieux, Y. Déchézelles, C. Dennery, R. Dosse, H. Douzon, P. Gautheret, G. Halimi, Y. Jouffa, C. Lederman, L. Matarasso, J. Mercier, M. Moutet, J. Nordmann, A. Saint-Cyr, R. Plasson-Stibbe, J. Sarda-Berthet, P. Stibbe, J. Vergès, C. Verny. P. Vianney.

Création du *Comité de Vigilance Universitaire pour la défense de la liberté et de la paix* par André Tournès, Bianco Lamblin, Geneviève Trémouille, mars 1957.

Démission sur la question de la guerre d'Algérie de l'équipe dirigeante de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) pour ne pas renier ses positions et ne pas faire acte de désobéissance à la hiérarchie, 12 mai 1957.

1958

Lettre aux communautés de la Mission de France, signée par le Cardinal Liénart, parmi les rédacteurs : Jean Urvoas, Pierre Mamet, Robert Davezies, Bernard Boudouresques. 3 mars 1958. Témoignages et Documents n° 4.

Invitation du Comité central de la Ligue des droits de l'homme adressée à 14 organisations anticolonialistes et syndicales « pour une action commune » pour la défense des institutions républicaines. Elle se réunit le 24 mars sous la présidence de Daniel Mayer, parmi les présents : Léon Mauvais et Jean Schaeffer (CGT), Denis Forestier (SNI), Georges Laure (FEN), René Apéry, Michel Crouzet, Jean-Pierre Kahane, Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet (Comité Audin), Georges Delbos (LICA), Albert Lévy, Charles Palant (MRAP) René-William Thorp (ASIJ), Cotureau, Lorulot (Libre Pensée).

Conférence de presse à l'occasion de la parution de *L'affaire Audin* : Interventions de Laurent Schwartz, François Mauriac, Daniel Mayer, le bâtonnier Thorp, le général Billotte, Jean-Paul Sartre et Gilberte Alleg, Une lettre de Marcel Paul a été lue. Déclarations publiées dans *Témoignages et Documents*. Organismes, Comité Audin Paris, comité Défense de libertés et de la Paix (Centre du Landy), Comité de Vigilance Universitaire, Association pour la Sauvegarde des Institutions Judiciaires, Comité de Résistance Spirituel, 30 mai 1957.

Vérité Pour, publication clandestine émanant du Réseau Jeanson depuis l'été 1958.

1959

Frantz Fanon, *L'an V de la Révolution Algérienne*, Éditions Maspero, 1959.

1960

Manifeste de Jeune Résistance, mouvement d'insoumission à la guerre d'Algérie, mars 1960.

6 juin 1960 : *L'Union nationale des étudiants de France (UNEF)* et *l'Union des étudiants musulmans d'Algérie (UGEMA)*, signent à Lausanne, un communiqué commun reconnaissant que « l'avenir de l'Algérie appartient au peuple algérien » et appelant à des négociations. Il conclut : « *Alors que la guerre oppose cruellement deux jeunesses, l'U.N.E.F. et l'U.G.E.M.A. entendent montrer ainsi que le dialogue est possible et qu'il est seul susceptible de mettre fin à la guerre...* » Le gouvernement sanctionne financièrement l'UNEF.

La guerre d'Algérie et le problème de l'obéissance, texte d'un groupe d'insoumis au Maroc, *Vérité-Liberté*, juillet 1960. Dans le même numéro est publiée un interview de Jean-Paul Sartre, *Jeunesse et guerre d'Algérie*.

Discours interdits, la réunion organisée le 18 mars 1960 par la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité Maurice Audin et le Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix ayant été interdite, *Témoignages et Documents* publie les interventions du pasteur Roser, René Mayer, Louis Martin-Chauffier, Marcel Paul et Michel Bruguière, *Témoignages et Documents*, avril 1960.

Paul-Marie de la Gorce, « *Les nouveaux hors la loi* », dans *l'Express*
Gilles Martinet, « *Les déserteurs*, » dans *le Nouvel Observateur*, ayant été saisis des ils sont publiés dans *Témoignages et Documents*, avril 1960.

Maurice Maschino, *Le Refus*, publié par les Éditions Maspero, 1960, livre saisi.

Maurienne (Jean-Louis Hurst), *Le Déserteur*, publié par les Éditions de Minuit, avril 1960. Livre saisi. Jérôme Lindon, l'éditeur et Jean-Louis Hurst, sont poursuivis et condamnés en décembre 1991 pour « *provocation de militaires à la désobéissance*. »

Jacques Tixier, *Le Gâchis*, journal d'un rappelé, 1960, publié par la Petite Bibliothèque républicaine, E.F.R.

Francis Jeanson, *Notre guerre*, publié par les Éditions de Minuit, juin 1960, livre saisi

Procès du réseau Jeanson. Dix-huit Français et cinq Algériens sont accusés « *d'atteinte à la sécurité extérieure de l'État*. » Sont condamnés à la peine maximale, 10 ans de prison : France Binard, Héléne Cuénat, Gérard Meier, Jean-Claude Paupert, Micheline Pouteau ; 5 ans de prison, Jacqueline Carré ; 3 ans de prison, Jacques Rispal ; 1 an de prison, Janine Cahen. Évadés, Jacques Charby, Aline Charby sont condamnés à

la peine maximum, Francis Jeanson, Cécile Régagnon, Dominique Schwab (Darbois), Jacques Vignes sont condamnés par contumace, Gloria de Herrera, citoyenne américaine ne peut être jugée. Autres accusés : Paul Crauchet, André Thorent, Georges Berger, Yvonne Rispal, Jacques Trébouta, Lise Tréboutat, Denise Barrat, Odette Huttelier. Les cinq prévenus Algériens Hadad Hamada, Aliane Hamini, Hannoun Saïd, Daksi Allaoua, Ould Younès, sont condamnés à 10 ans de prison
Témoins : Geneviève Bonnefoi, Jérôme Lindon, Jean Pouillon, Vercors, Pierre Vidal-Naquet, Claude Simon, Jean-Paul Sartre (par une lettre au tribunal).

Manifeste de 121 pour le droit à l'insoumission, dit Appel des 121, aux 121 signataires initiaux, se sont ajoutés 125 autres signataires, plusieurs d'entre eux furent l'objet de suspensions et de mesures administratives. Publié le 6 septembre 1961 dans *Vérité-Liberté*

Le droit à l'insoumission (le dossier des 121), préface de François Maspero, publié aux Éditions Maspero, 5 septembre 1960, le livre est saisi.

Lanza del Vasto, *Pacification en Algérie ou mensonge et violence*, 1960.

Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, publié aux Éditions Maspero, 1961, livre saisi.

Appel public de l'Action Civique non-violente, novembre 1960.

1961

Lettre de Jean Lagrave à son colonel, réfractaire, il informe son colonel qu'il refuse de partir pour l'Algérie et lui donne l'adresse où il peut être arrêté, janvier 1961. Jean Lagrave est condamné à 18 mois de prison.

Georges Arnaud, *Mon procès*, publié aux Éditions de Minuit, février 1961. Jugé pour avoir l'interview de Francis Jeanson.

André Mandouze, *La Révolution algérienne par les textes*, publié aux Éditions Maspero, 1961, livre saisi.

Robert Davezies, *Le temps de la justice*, publié à La Cité-Éditeur, 27 mars 1961.

Jacques Charby, *L'Algérie en prison*, publié aux Éditions de Minuit, avril 1961, livre saisi.

Georges Mattei, *Disponibles*, publié aux Éditions Maspero, 1961.

Maurice Maschino, *L'engagement, le dossier des réfractaires*, publié aux Éditions Maspero, livre saisi.

« *Une génération algérienne* », Partisans, septembre 1961, les 3 premiers numéros de la revue sont saisis. Rédaction initiale : François Maspero, Marie-Thérèse Maugis, Jean Carta, Georges Dupré4, Gérard Chaliand, Nils Andersson, Maurice Maschino, Georges M. Mattei, Pierre-Jean Oswald, Jean-Philippe Talbo-Bernigaud

Journée d'action contre l'OAS et pour la paix en Algérie, organisée par la CGT, la CFTC et l'UNEF, 19 décembre 1961

1962

Robert Bonnaud, *Itinéraire*, publié aux Éditions de Minuit, janvier 1962, livre saisi.

« *Provocation à la désobéissance* », Compte-rendu des débats du procès pour *Le Déserteur*, publié aux Éditions de Minuit, janvier 1962.

Manifestation de Charonne contre l'OAS, organisée par la CGT, la CFTC, l'UNEF, le SGEN, la FEN, le SNI, le PCF, le PSU, le mouvement de la Paix. La répression policière au métro Charonne fait 9 morts ; 8 février 1962. Le 13 février une manifestation pour rendre hommage aux victimes rassemble des centaines de milliers de manifestants.

Appel des déserteurs et insoumis anticolonialistes, rendu public lors d'une conférence de presse simultanée à Paris et à Lausanne, la conférence de presse à Paris fut interdite, *Vérité-Liberté*, avril 1962.

Robert Davezies, *L'Amnistie des républicains, amnistie pour les anticolonialistes* », publié aux Éditions Maspero, Livre saisi, 1962.

Dossier « Sources de convictions » établi par l'Association Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA)

Ouvrages de référence

Patrick Kessel et Giovanni Pirelli, *Le peuple algérien et la guerre ; lettres et témoignages 1954-1962*, Éditions Maspero, 1963.

Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Éditions Bouchène, 2012.

Janine Cahen et Micheline Pouteau, *Una resistenza incompiuta, la guerra d'Algeria e gli anticolonialisti francesi 1954-1962*, 1964. Il Saggiatore, 1964

Résister à la guerre d'Algérie, Préface de Tramor Quemeneur, postface de Nils Andersson, Éditions Les Petits Matins. 2012

Adresse contact

appel4mars@acca.1901.org